

Demande de subvention

Les associations de Nargis, peuvent effectuer une fois par an, une demande de subvention auprès de la mairie.

Tous les dossiers sont étudiés sous réserve qu'ils soient complets.

Ils sont à déposer au secrétariat de mairie dans le courant du mois de février de chaque année.

Téléchargez votre dossier de demande de subvention [ici](#)



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr